|  |  |
| --- | --- |
|  |  |
| Blason_ville_fr_Villedieu_(Vaucluse) | **S’INSCRIRE SUR LES LISTES ELECTORALES**  **DE VOTRE COMMUNE** |

**2022 - Elections présidentielles et Elections législatives**

**Elections présidentielles :**

* 1 er tour : 10 avril 2022
* 2 ème tour : 24 avril 2022

Elections législatives :

* 1 e r tour : 12 juin 2022
* 2 ème tour : 19 juin 2022

**Date limite d’inscription sur les listes électorales :**

* Le vendredi 4 mars 2022 (Présidentielles)
* Le Vendredi 6 mai 2022 (Législatives)

**Les différents modes d’inscription :**

* En ligne, grâce au téléservice disponible sur [Service-Public.fr](https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/R16396) avec présentation d'un justificatif d'identité et d'un justificatif de domicile numérisés.

<https://www.demarches.interieur.gouv.fr/particuliers/listes-electorales-nouvelle-inscription>

* En mairie, sur présentation d'un justificatif de domicile, d'un justificatif d'identité et du [Cerfa n°12669\*02](https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/R16024) de demande d'inscription ;
* Par courrier adressé à votre mairie, en joignant un justificatif de domicile, un justificatif d'identité et le [Cerfa n° 12669\*02](https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/R16024) de demande d'inscription.

**Le droit de vote d'un citoyen européen en France**

* Si vous êtes un citoyen européen et que vous résidez en France, vous avez le droit de voter aux élections municipales et aux élections européennes à condition d'être inscrit sur les listes électorales françaises. Vous ne pouvez pas voter lors d'autres élections françaises.
* Pour pouvoir voter en France, vous devez demander à être inscrit :

-Soit sur les listes électorales complémentaires des élections municipales et européennes de la même commune et vous voterez alors en France lors de chacune de ces élections.

-Soit uniquement sur la liste électorale complémentaire des élections municipales : vous voterez alors uniquement en France lors des élections municipales.

-Soit uniquement sur la liste électorale complémentaire des élections européennes : vous voterez alors uniquement en France lors des élections européennes.

<https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/R16025>

[**https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F1937**](https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F1937)

**Carte électorale :**

**2022 est une année de refonte des listes électorales et les cartes électorales seront envoyées par courrier à votre domicile au plus tard 3 jours avant le 1er tour de l'élection.**

Si votre carte électorale ne vous a pas été distribuée avant l'élection, elle est conservée au bureau de vote. Vous pourrez la récupérer en présentant une pièce d'identité.